

PROVINCE de QUÉBEC  
Municipalité de  
Saint-Jean-de-Dieu

Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:**

Le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, a procédé à l'adoption du règlement suivant :

« Règlement No 431 portant sur la régie interne des séances du conseil »

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut se présenter au bureau municipal situé au 32, rue Principale Sud aux heures habituelles de bureau.

Le présent règlement entre en force et en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu, ce 27<sup>e</sup>  
**jour de janvier deux mille vingt.**

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier